

## Bulletin

sur

l'état sanitaire du bétail en Suisse au 1<sup>er</sup> juin 1879.

Cantons.	Péripleumonie contagieuse.		Surlangue et piétain.		Total.	
	Étables.	Pâturages.	Étables.	Pâturages.	Étables.	Pâturages.
Zurich . . . . .	—	—	4	—	4	—
Berne . . . . .	—	—	1	—	1	—
Lucerne . . . . .	3	—	—	—	3	—
Uri . . . . .	—	—	—	—	—	—
Schwyz . . . . .	—	—	—	—	—	—
Unterwalden-le-Haut	—	—	—	—	—	—
Unterwalden-le-Bas .	—	—	—	—	—	—
Glaris . . . . .	—	—	—	—	—	—
Zoug . . . . .	—	—	—	—	—	—
Fribourg . . . . .	—	—	—	—	—	—
Soleure . . . . .	—	—	—	—	—	—
Bâle-Ville . . . . .	—	—	—	—	—	—
Bâle-Campagne . . . .	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse . . . . .	—	—	—	—	—	—
Appenzell-Rh. ext. . . .	—	—	—	—	—	—
Appenzell-Rh. int. . . .	—	—	—	—	—	—
St-Gall . . . . .	—	—	1	—	1	—
Grisons . . . . .	—	—	—	—	—	—
Argovie . . . . .	—	—	—	—	—	—
Thurgovie . . . . .	—	—	—	—	—	—
Tessin . . . . .	—	—	—	—	—	—
Vaud . . . . .	—	—	—	—	—	—
Valais . . . . .	—	—	—	—	—	—
Neuchâtel . . . . .	—	—	—	—	—	—
Genève . . . . .	—	—	—	—	—	—
Nombre des étables et pâturages infectés au 1 <sup>er</sup> juin 1879 . . . .	3	—	6	—	9	—
au 1 <sup>er</sup> mai 1879 . . . . .	—	—	5	—	5	—
Augmentation . . . . .	3	—	1	—	4	—

### Observations.

*Zurich. Surlangue et piétain.* L'infection rapide d'un si grand nombre d'étables est attribuée à un taureau reproducteur malade. Les autorités de préfecture de Pfäffikon ont été chargées d'ordonner une enquête contre le propriétaire de cet animal, pour n'avoir pas dénoncé la présence de l'épizootie.

Deux cas d'anthrax ont été constatés à Mettmenstetten, district d'Affoltern.

Dans la commune de Zurich, un cheval est soupçonné d'être atteint de la morve.

*Berne.* La gale a éclaté parmi les chèvres de la commune de Brienz. Les mesures nécessaires ont été prises.

*Lucerne.* On a ordonné l'abatage successif de 2 bœufs, de 5 vaches et d'un veau, qui composaient tout le bétail d'une étable à Müswangen, dans laquelle la péripneumonie avait éclaté; en outre, les mesures préventives prescrites par la loi ont été prises. Pour ce qui concerne le bétail des étables situées dans les communes d'Ettiswyl et d'Alberswyl, qui avait été séquestré comme suspect de péripneumonie, il ne s'est produit aucun cas nouveau.

Deux cas d'anthrax, sans relation l'un avec l'autre, sont mentionnés dans le district de Willisau, communes de Pfaffnau et de Wauwyl. Dans la commune de Rothenbourg (district de Hochdorf), il a fallu abattre dans la même étable, à court intervalle de temps, deux pièces de bétail, qui, à l'autopsie, ont été fortement soupçonnées d'avoir été atteintes de cette épizootie. Les mesures préventives nécessaires ont été ordonnées.

Dans la commune d'Emmen (district de Hochdorf), un cheval atteint de morve a dû être abattu. Le cheval suspect de même maladie, qui avait été mis à Willisau sous la surveillance du vétérinaire, a été rendu à la liberté.

*Schwyz.* Au commencement du mois de mai, deux pièces bovines, une vache et un veau, atteintes d'anthrax, ont péri dans une étable à Goldau, commune d'Arth. La maladie a été immédiatement constatée par le vétérinaire du district, qui a ordonné d'enfouir au plus vite les cadavres. On faisait remarquer à cette occasion que le foin dont ces animaux avaient été nourris provenait d'une propriété située à Immensee près de Küssnacht, où autrefois et récemment encore plusieurs cas d'anthrax avaient été observés, ce qui faisait supposer que le principe morbide provenait de quelque plante croissant à cet endroit.

*Fribourg.* L'anthrax a éclaté à St-Ours et à Engertswyl, district de la Singine, dans deux étables; dans la première localité, 5 pièces de bétail ont péri; dans la seconde, deux. Ensuite des mesures préventives qui ont été prises, l'épizootie n'a pas pris d'extension. De même, le cas de morve mentionné dans notre dernier bulletin n'a pas été suivi d'autres cas.

*Soleure.* A Deitigen, il a été nécessaire d'abattre deux chevaux; l'autopsie a constaté la morve à un haut degré.

*Argovie.* Deux cas de morve ont été constatés à Unterkulm et Reinach (district de Kulm). A Unterkulm, le cheval atteint a péri; à Reinach, l'individu malade a été tué par ordre de la police. Un autre cheval suspect, qui se trouvait dans l'écurie infectée de cette dernière localité, a été mis sous la surveillance de la police.

*Thurgovie.* Un cas d'anthrax a été constaté dans chacune des localités d'Ottoberg (district de Weinfeld) et de Steckborn.

*Valais.* Le ban mis sur la commune de Tœrbel continue à être en vigueur.

Le 9 mai, le Conseil fédéral, ensuite des rapports constatant la disparition de la péripneumonie dans la partie de la France située à la frontière suisse, a rapporté son arrêté du 14 février qui défendait l'importation du bétail de race bovine provenant des Départements français du Doubs, du Jura et du Haut-Rhin (territoire de Belfort); en revanche, cet arrêté est maintenu à l'égard de l'Alsace, avec les facilités accordées le 21 février et le 8 avril.

*Grand-duché de Bade.* Les autorités de préfecture de Lörrach ayant annoncé le 12 mai, au Gouvernement de Bâle-Ville, que la péripneumonie avait disparu dans la commune badoise d'Inzlingen, les restrictions édictées pour le transit relatif à cette commune ont été révoquées.

D'après le bulletin sanitaire d'*Alsace-Lorraine*, du 10 mai, de nouveaux cas de péripneumonie ont été constatés dans la Haute-Alsace, dans les arrondissements de Mulhouse et de Guebwiller. Il y avait encore en avril quelques cas de surlangue et piétain; cette épizootie y avait été introduite par des porcs chassés à pied; on mentionnait aussi un grand nombre de cas d'anthrax.

Dans les environs de *Chiavenna*, la gale a été observée sur les chèvres. Eu égard au bétail de petite race amené pendant le mois de juin sur les alpages des Grisons, nous avons prié le Gouvernement italien de prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'épizootie.

Le 26 mai, il y avait encore dans la *monarchie austro-hongroise* 18 localités infectées par la peste bovine, savoir 10 en Galicie, 1 en Bohême et 7 en Dalmatie.

Berne, le 5 juin 1879.

**Le Département fédéral  
du Commerce et de l'Agriculture.**

---

## **Extrait des délibérations du Conseil fédéral.**

---

(Du 6 juin 1879.)

Par dépêche du 4 courant, la Légation suisse à Paris a donné connaissance au Conseil fédéral d'une note de la Légation du Pérou auprès de la République française, de laquelle il résulte qu'il a été possible à la République péruvienne de mettre à exécution le traité postal universel de Paris, à partir du 1<sup>er</sup> avril dernier déjà. En conséquence, le Pérou peut être considéré comme faisant définitivement partie de l'Union postale universelle.

---

(Du 12 juin 1879.)

Le Conseil fédéral a nommé M. le major Edouard *von May*, de Berne, ingénieur de la I<sup>re</sup> division d'armée, avec promotion au grade de lieutenant-colonel du génie.

---

M. *Suter-Vermeulen*, qui occupe depuis 1865 les fonctions de Consul général des Pays-Bas auprès de la Confédération suisse, a annoncé au Conseil fédéral, par lettre du 11 courant, qu'il se voyait forcé, par son état de santé, de demander au Gouvernement néerlandais sa démission de ce poste.

## **Bulletin sur l'état sanitaire du bétail en Suisse au 1er juin 1879.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1879
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.06.1879
Date	
Data	
Seite	927-930
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 387

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero.